

Dairy Farmers of New Brunswick
Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick

37th Annual Report 2010

37^{ième} Rapport annuel



MISSION STATEMENT

To represent the interests of New Brunswick dairy farmers in their pursuit of operating sustainable dairy farms that produce high quality milk within a supply management system.

INSIDE – À L'INTÉRIEUR

	Cover couverture
Producer of the Year – Scott Robinson farm Producteur de l'Année – scott robinson farm	
Introduction aperçue	1
Our system Notre système	2
Governance Gouvernance	3
Operations opérations	5
Production	6
Milk sales Ventes de lait	8
Services	9
quota	11
Quality qualité	12
Scholarships bourse	14
New brunswick dairy hall of fame Le temple de la renommée de l'industrie laitière du n.b.	15
Financial statements year ended July 31, 2010 États financiers exercice terminé le 31 juillet 2010	16 to 26
Auditor's Report RAPPORT des vérificateurs	16
Balance sheet bilan	17
Statement of income and retained income États des résultats et des bénéfices non-répartis	18
Statement of cash flows États des mouvements de la trésorerie	19
Notes to the financial statements Notes aux états financiers	20
Schedules annexes	23 to 24
A: Milk pool operation A: Exploitation du pool	23
B: Indemnity fund B: Fond d'indemnité	24
C: Milk quality penalty fund C: Fonds des pénalités sur la qualité du lait	24

L'ÉNONCÉ DE MISSION

Représenter les intérêts des producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick dans leurs efforts pour exploiter des fermes laitières viables qui produisent du lait de qualité au sein d'un système de gestion de l'offre.

CHAIRMAN'S MESSAGE

Once again I would like to thank my family and fellow milk producers for allowing me to serve as chairman of Dairy Farmers of New Brunswick. It has been a privilege to represent dairy producers.

Directors and I took the opportunity to meet with federal and provincial politicians to explain the benefits of Canada's supply management system for dairy. We also discussed how various government departments can have a direct impact on agriculture. I was pleased to have had the opportunity to participate in the Minister's Round Table on Agriculture where I believe a lot of progress has been made.

Nationally, the Western Milk Pool and the P5 met together on two occasions providing each group with the opportunity to get a better perspective of the issues affecting each pool. Because the consequences of how a province or pool chooses to resolve an issue usually impacts producers across the country, producers who attended Dairy Farmers of Canada's annual meeting voiced their desire to explore what a national pool would look like. In a similar spirit of collaboration, the producer boards within the P5 finalized a common quota policy that each respective board has implemented and producer boards are now exploring other policies affecting producers where common policies would be beneficial.

Regionally, the Maritime Milk Allocation Committee has struggled to find the common ground needed between producers and processors within the Atlantic region to establish a system that defines how each province's milk supply should be assigned while also freeing up some supply to meet evolving needs. This committee has helped all stakeholders get a better understanding of the needs of the industry within the region.

In New Brunswick, producers and processors have had an excellent opportunity to guide research through Milk 2020 who has started a number of projects benefiting producers and continue to evaluate various research projects to benefit processors.

In conclusion, I would like to congratulate the quality milk award winners for their efforts. I would also like to thank Steve Michaud and his staff at Dairy Farmers of New Brunswick for the great job they do. Dairy Farming is a great business.



Reginald Perry
Chairman—Président

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Encore une fois, je tiens à remercier ma famille et mes collègues producteurs laitiers de m'avoir permis de siéger en tant que président des Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick. Ce fut un privilège de représenter les producteurs laitiers.

Les administrateurs et moi avons profité d'une rencontre avec des politiciens fédéraux et provinciaux pour expliquer les avantages du système de gestion de l'offre pour le secteur laitier du Canada. Nous avons aussi discuté du fait que différents ministères peuvent avoir un impact direct sur l'agriculture. Par ailleurs, j'ai eu le plaisir de participer à la table ronde du ministre sur l'agriculture, qui, à mon avis, a permis de faire de grands progrès.

Sur la scène nationale, le pool laitier de l'Ouest et le P5 se sont rencontrés à deux reprises, donnant ainsi à chacun l'occasion de mieux comprendre les questions touchant chaque pool. Puisque, souvent, les conséquences des actions prises par une province ou un pool pour résoudre une question se répercutent sur les producteurs de tous le pays, les producteurs qui ont assisté à l'assemblée annuelle des Producteurs laitiers du Canada ont exprimé le désir d'explorer la possibilité d'un pool national. Dans un même esprit de coopération, les offices de producteurs du P5 ont mis la dernière main à une politique de quota commune que chaque office a mise en œuvre, et les offices de producteurs s'affairent maintenant à explorer d'autres politiques touchant les producteurs pour lesquelles des politiques communes seraient avantageuses.

Au niveau régional, le comité d'allocation de lait dans les provinces Maritimes a eu de la difficulté à trouver un terrain d'entente entre les producteurs et les transformateurs de la région de l'Atlantique afin d'établir un système qui définit la façon dont l'approvisionnement en lait de chaque province devrait être affecté, tout en libérant une certaine quantité dans le but de satisfaire aux besoins changeants. Ce comité a aidé tous les intervenants à mieux comprendre les besoins de l'industrie dans la région.

Au Nouveau-Brunswick, les producteurs et les transformateurs ont une excellente occasion d'orienter la recherche grâce à Lait 20/20, qui a commencé un certain nombre de projets bénéfiques pour les producteurs et qui poursuit l'évaluation de différents projets de recherche dans l'intérêt des transformateurs.

En conclusion, je tiens à féliciter de leurs efforts les récipiendaires des prix pour la qualité du lait. Je tiens aussi à remercier Steve Michaud et le personnel des Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick pour leur travail remarquable. L'exploitation laitière est un secteur formidable.

SUPPLY MANAGEMENT- A MODEL OF REASON AND BALANCE

Canada was founded by the British North America Act (BNA) of 1867 as a federal union of four provinces: Quebec, Ontario, Nova Scotia and New Brunswick. The BNA Act set out federal and provincial jurisdictions, giving provincial governments authority over production and marketing of goods and services within their own boundaries, and the federal government jurisdictions over inter-provincial and international trade.

The concept of supply management requires either delegation or sharing of federal and provincial powers through agreements among many signatories. These signatories currently subscribe to supply management through the 1983 National Milk Marketing Plan and Memorandum of Agreement and pooling agreements that have been developed and signed since. Supply management is a model of reason and balance that provides consumers with healthy, fairly priced products and operates on three interdependent pillars. Those three pillars are managing Canada's import and export commitments, utilizing quota as a means to closely match production to market requirements, and providing producers a fair return.

The ability to maintain the first pillar is determined by Canada's ability to secure a deal within the agriculture section of the World Trade Organization (WTO) or any other bi-lateral or multi-lateral trade agreements that offer Canada some level of stability and predictability in the level of imports of milk and dairy products.

The ability to maintain the second pillar is determined by each province's ability to establish quota policies that will inform producers on the volume of milk that is needed to meet market requirements and also its successful use of control measures that will avoid any shortfalls or surpluses that the market would be unable to bear.

The ability to provide fair returns to producers is challenging at most times and is especially difficult given the surplus of solids non-fat (SNF) that remains once the markets requirements for butterfat have been satisfied. Producers are attempting to find more profitable markets for this SNF surplus and have even established SNF-to-butterfat ratios to discourage the production of SNF. The ability of producers to obtain a fair return is associated to the returns that they obtain from the components they sell in the various classes of milk. Last year, the fluid class pricing in the P5 and in the Western Milk Pool was adjusted by 0.33% based on the results of a common indexation formula. Industrial class prices were not adjusted last year because the cost of producing milk remained stable compared to the previous year. Special class prices are revised periodically in tune with indices relevant to their market.

The jurisdiction over the production and marketing of

GESTION DE L'OFFRE – UN MODÈLE RAISONNÉ ET ÉQUILIBRÉ

Le Canada a été fondé en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) de 1867 par l'union fédérale de quatre provinces : le Québec, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. L'AANB a établi les compétences fédérales et provinciales, accordant aux gouvernements provinciaux les pouvoirs relatifs à la production et à la commercialisation des biens et des services à l'intérieur de leur territoire, et au gouvernement fédéral, la compétence en matière de commerce interprovincial et international.

Le concept de la gestion de l'offre exige soit une délégation, soit un partage des pouvoirs fédéraux et provinciaux au moyen d'ententes conclues entre de nombreux signataires. Les signataires souscrivent actuellement à la gestion de l'offre en vertu du Plan national de commercialisation du lait de 1983 ainsi que d'un protocole d'entente et des ententes de mise en commun élaborés et signés depuis. La gestion de l'offre est un modèle raisonné et équilibré qui assure aux consommateurs des produits sains à des prix justes et qui repose sur trois piliers interdépendants. Ces trois piliers sont : gérer les obligations du Canada en matière d'importation et d'exportation, utiliser le quota comme un mécanisme pour gérer la production en fonction des besoins du marché, et assurer un revenu équitable aux producteurs.

Le maintien du premier pilier est déterminé par la capacité du Canada d'obtenir, lors des négociations sur l'agriculture de l'Organisation mondiale sur le commerce (OMC) ou par toute autre entente commerciale bilatérale ou multilatérale, une solution qui offre au Canada un certain degré de stabilité et de prévisibilité dans le niveau des importations de lait et de produits laitiers.

Le maintien du deuxième pilier est déterminé par la capacité de chaque province d'établir des politiques de quota qui informent les producteurs sur le volume de lait requis pour satisfaire aux besoins du marché, mais aussi d'établir des mesures de contrôle qui éviteront les manques et les excédents que le marché n'est pas en mesure de supporter.

La capacité d'assurer un revenu équitable aux producteurs est un défi qu'il est difficile la plupart du temps et devient plus difficile en raison de l'excédent de solides non gras (SNG) qui reste après que les besoins du marché en matière grasse sont satisfaits. Les producteurs tentent de trouver des marchés plus rentables pour cet excédent de SNG, et ils ont aussi établi des ratios SNG-matière grasse pour dissuader la production de SNG. La capacité des producteurs d'obtenir un rendement équitable est reliée aux revenus qu'ils tirent des composantes qu'ils vendent dans les différentes classes de lait. L'an dernier, les prix des classes du lait de consommation du P5 et du pool laitier de l'Ouest ont été ajustés de 0,33 % en fonction des résultats d'une formule d'indexation commune. Les prix des classes du lait de transformation n'ont eu aucun ajustement l'an dernier parce que le coût de production du lait est demeuré stable comparativement à l'année précédente. Les prix des classes spéciales sont révisés périodiquement en fonction des indices pertinents de leurs marchés.

La compétence en matière de production et de

milk in New Brunswick is set out within the Natural Products Act where some controls over the production, marketing, promotion and research are delegated to Dairy Farmers of New Brunswick (DFNB) and others are vested to the New Brunswick Farm Products Commission (Commission). These two parties are signatories to the national plan and agreements. New Brunswick's processing sector joins these two parties within the New Brunswick Dairy Industry Council to discuss issues concerning New Brunswick's dairy sector.

National and provincial dairy industry stakeholders continue to work through various formal and informal committees with the objective of improving the effectiveness and responsiveness of Canada's supply management system.

GOVERNANCE

New Brunswick's dairy producers elect nine of their peers to serve as directors. This board of directors is responsible to develop and implement policies with the objective of achieving its mission of representing the interests of producers and creating an environment needed to operate



Left to right/gauche à droite: Fons Dejong, Gerald Daley, Reint-Jan Dykstra, Reginald Perry, Paul Gaunce, Lisa Beaulieu, John Robinson, Philip Christie, Marcel Daigle, Fred Waddy

sustainable dairy farms that produce high quality milk within a supply managed system. DFNB's board of directors met on 12 occasions and held 4 conference calls during the past year in order to exercise its authority over the control and regulation of the marketing and production of milk, the promotion of the marketing, production and consumption of milk and the undertaking of research activities pertaining to milk.

The Board of Directors uses collectiveness, equity, quality, and sustainability to guide it in developing policies. They also consult with producers through local area meetings in the fall and spring and the annual meeting where producers have the opportunity to provide guidance to the Board by bringing forward

commercialisation du lait au Nouveau-Brunswick est établie dans la *Loi sur les produits naturels*, qui délègue aux Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick (PLNB) certains contrôles sur la production, la commercialisation, la promotion et la recherche, alors que d'autres sont conférés à la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick. Ces deux parties sont signataires du plan national et des ententes. Le secteur de la transformation du Nouveau-Brunswick se joint à elles au Conseil de l'industrie laitière du Nouveau-Brunswick pour discuter de questions concernant le secteur laitier du Nouveau-Brunswick.

Les intervenants nationaux et provinciaux de l'industrie laitière continuent de travailler par l'entremise de divers comités officiels et non officiels dans le but d'améliorer l'efficacité et la réceptivité du système de gestion de l'offre du Canada.

GOVERNANCE

Les producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick élisent neuf de leurs pairs pour siéger à titre d'administrateurs. Le conseil d'administration est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques dont l'objectif est la réalisation de sa mission, c'est-à-dire représenter les intérêts des producteurs et créer un environnement

propice pour l'exploitation de fermes laitières viables qui produisent du lait de qualité en vertu d'un système de gestion de l'offre. Le conseil d'administration des PLNB a tenu 12 réunions en personne et 4 téléconférences au cours de l'année écoulée dans le but d'exercer son pouvoir de contrôle et de réglementation sur la commercialisation et la production de lait, la promotion de la commercialisation, la production et la consommation de lait et la réalisation d'activités de recherche sur le lait.

Le conseil d'administration s'appuie sur les principes de collectivité, d'équité, de qualité et de viabilité pour orienter l'élaboration de politiques. De plus, il consulte les producteurs grâce à la tenue de réunions locales au printemps et à l'automne et de l'assemblée annuelle, où les producteurs

resolutions.

Directors are elected for 3 year terms. Marcel Daigle was elected to complete Gerben Klompmaker's term ending December 2010 in the Nord-Ouest area. Fons Dejong, Reint-Jan Dykstra and Gerald Daley were elected in their respective areas of Woodstock, Moncton and North-East for terms ending in December 2012. The Board thanks Ed Crandlemire, who served as vice-chairman since December 2007, and as director for the Woodstock area during the 9 years he served on the Board. Elections are scheduled for the Fredericton, Sussex and Nord-Ouest in the fall of 2010 for Philip Christie, Reginald Perry and Marcel Daigle who are respectively serving as directors in those areas and an election for 3 directors at large is scheduled for the fall of 2011 for Paul Gaunce, Fred Waddy and Lisa Beaulieu.

The Board's executive is chosen by the incoming board at the first board meeting following every annual meeting, Reg Perry was chosen Chairman, and Paul Gaunce Vice-Chairman. Directors were then assigned various roles and appointed to be DFNB's representatives on numerous provincial, regional and national committees. The board of directors provides observer status to two individuals. One observer is John Robinson who is the dairy producer representative on the New Brunswick Farm Products Commission and provides an important link between both organizations; the other observer is Jacques Laforge who was selected to be the Board's delegate to Dairy Farmers of Canada and provides an important link between both organizations.

The Board recognizes that Canada's current policy making process needs improvement if the industry wants to be able to effectively deal with the various challenges it is currently facing as well as prepare for those that it

may face in the future. The Board supports both the Canadian Dairy Commission's and Dairy Farmers of Canada's efforts in helping provinces prepare to start national pooling discussions. The Board has tackled a number of issues last year including whether it should fully adopt the common P5 Quota Policy. It brought to light the need to determine which markets are most profitable for producers to target in their promotion efforts and recommended that the visibility of DFC's 100% Canadian Milk logo be increased on fluid milk and dairy products that meet established standards. Producer organizations and dairy processing companies operating in the Atlantic region continued to work on developing a mechanism to allocate milk to plants operating within the region on a basis that would provide stability to existing plants, while

ont l'occasion de guider le conseil au moyen des résolutions qu'ils présentent.

Les administrateurs sont élus pour des mandats de trois ans. Marcel Daigle a été élu pour compléter le mandat de Gerben Klompmaker, qui s'achève en décembre 2010 dans la région du Nord-ouest. Fons Dejong, Reint-Jan Dykstra et Gerald Daley ont été élus dans leurs régions respectives de Woodstock, de Moncton et du Nord-est pour des mandats se terminant en décembre 2012. Le conseil remercie Ed Crandlemire, qui siégeait comme vice-président depuis décembre 2007 et comme administrateur de la région de Woodstock depuis 9 ans. Des élections sont prévues dans les régions de Fredericton, de Sussex et du Nord-ouest à l'automne 2010 pour les postes de Philip Christie, de Reginald Perry et de Marcel Daigle qui sont administrateurs de ces régions, et l'élection de trois administrateurs généraux est prévue pour l'automne 2011 pour les postes de Paul Gaunce, de Fred Waddy et de Lisa Beaulieu.

Le bureau de direction du conseil est choisi par le nouveau conseil à sa première réunion suivant l'assemblée annuelle. Reg Perry a été choisi comme président, et Paul Gaunce comme vice-président. Divers rôles ont ensuite été attribués aux administrateurs, qui ont aussi été nommés pour représenter les PLNB à de nombreux comités provinciaux, régionaux et nationaux. Le conseil d'administration accorde le statut d'observateur à deux personnes, dont l'un est John Robinson, qui est le représentant des producteurs laitiers à la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick et assure un lien important entre les deux organismes, et l'autre est Jacques

Laforge, qui a été choisi comme délégué des PLNB aux Producteurs laitiers du Canada et assure un lien important entre les deux organismes.

Le conseil reconnaît que le processus actuel d'élaboration de politiques du Canada doit être amélioré si l'industrie veut être en mesure de relever de façon efficace les

divers défis auxquels il fait face et pour se préparer à relever les défis qui pourraient se présenter dans l'avenir. Le conseil soutient les efforts de la Commission canadienne du lait et des Producteurs laitiers du Canada visant à aider les provinces à entamer des discussions sur l'établissement d'un pool national. Le conseil s'est attaqué à un certain nombre de dossiers l'an dernier, y compris une réflexion pour déterminer s'il fallait adopter la politique de quota commune du P5 dans son ensemble. Il a mis en lumière la nécessité de déterminer les marchés les plus rentables pour les producteurs afin de cibler leurs efforts promotionnels, et il a recommandé que la visibilité du logo Lait 100 % canadien des PLC soit accrue pour le lait de consommation et les produits laitiers qui satisfont aux normes établies. Les organismes de producteurs et les entreprises de

Committee	Representatives—Représentants	Comité
CMSMC, P5 SB, P5 Chairs	Reg, Paul	CCGAL, OS P5 et Président du P5
DFC Board & Delegates	Reint-Jan, Jacques Laforge	Conseil des PLC et délégués
DFC Promotion	Gerald	Publicité PLC
Canadian Quality Milk	Fons	Programme de qualité du lait
Canadian Mastitis Network	Marcel	Réseau de mammite
P5 Quota Committee	Fred	Comité quota P5
Maritime Quality Milk	Philip	Lait de qualité aux maritimes
Johnes	Reint-Jan, Fred	Johnes
Valacta	Paul	Valacta
Atlantic Emergency Preparedness	Paul, Fons	Plan pour urgences de l'Atlantique
NB Dairy Industry Council	Reg, Paul	Conseil de l'industrie laitière du NB
Milk 2020	Reg, Fred	Lait 2020
NB Organic Milk	Philip	Lait Biologique
NB Audit Committee	Fred, Reint-Jan, Paul	Comité de vérification
P5 & NB Transportation	Gerald, Marcel	Transport du P5 et N.-B.
New Entrant & Joint Venture	Philip, Gerald, Gilbert Matheson	Nouveau intrants et plan conjoint
Ag Alliance—Advisory	Reg, Philip	Alliance Agricole
Cattle Agency	Gerald, Marcel	Agence du bétail
Environment	Reint-Jan	Environnement
Profitability	Fred, Reint-Jan, Philip, Fons	Rentabilité
Scholarship	Lisa, Fons	Bourses

allowing some milk to flow into plants that manufacture dairy products that improve producer profitability. The Board also established a profitability committee that has been active in trying to identify various benchmarks that the industry should use to improve producer profitability. Some attempts have been made to develop benchmarks to assist producers in determining what markets should be developed and other efforts have been made in trying to identify farm management practices that would improve farm profitability.

OPERATIONS

DFNB's personnel of five full time employees includes Steve Michaud, General Manager since 1993 who has held various positions within the organization since his start in 1984, is accountable to the Board of Directors and assists them in developing, communicating and implementing policies that DFNB requires to achieve its mission. Steve's responsibilities also extend to ensuring that DFNB has the personnel it requires to complete the various functions needed to market New Brunswick's milk from its pickup at the farm, its sale to the dairies and remitting the proceeds from these sales back to producers. Marilyn Michaud has also held different positions within the organization since 1980 and is currently assigned various responsibilities associated with board meetings, accounts payable and the management of the building and its leaseholders, Stephen Lyne started in producer pay in 1990 and is now responsible for milk direction, information systems and contingency and emergency preparedness. Cassandra Murray has been with DFNB since 2004 and is responsible for the tasks associated to completing the monthly producer pay cycle including processor invoicing, the quota exchange and the accounts receivable. Ashley Baskin, who started in 2009, is cross trained in a number of essential milk pool operation duties including milk scheduling, credit exchange and producer pay. Ashley also is responsible for the implementation of the Canadian Quality Milk program in New Brunswick. A high level of cooperation from producers, transporters and processors is necessary to ensure that DFNB's

personnel has the information that is required within the timelines needed to complete the monthly producer payment cycle.

The adoption of



Left to right/gauche à droite:
Cassandra Murray, Ashley Baskin, Steve Michaud, Marilyn Michaud, Stephen Lyne

transformation laitière en activité dans la région de l'Atlantique ont continué à travailler à la mise au point d'un mécanisme pour allouer le lait aux usines en exploitation dans la région d'une façon qui assure la stabilité des usines existantes, tout en permettant à une partie du lait d'être acheminée à des usines de fabrication de produits laitiers qui offrent une meilleure rentabilité aux producteurs. Le conseil a aussi établi un comité sur la rentabilité, qui tente de déterminer différents points de repère que l'industrie pourrait utiliser pour améliorer le rendement économique des producteurs. Des tentatives ont été faites pour établir des points de repère visant à aider les producteurs à déterminer les marchés qui devraient être développés, et des efforts ont aussi été faits pour déterminer des pratiques de gestion agricole qui pourraient améliorer la rentabilité des fermes.

OPÉRATIONS

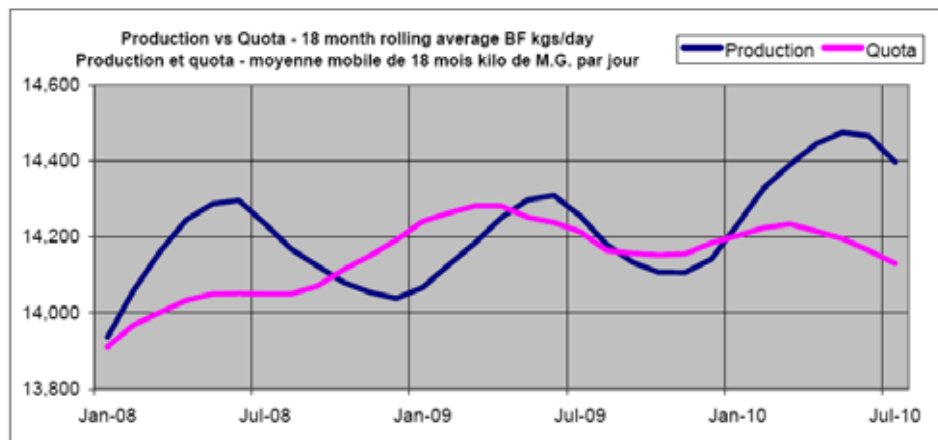
Le personnel des PLNB est composé de cinq employés à temps plein, dont Steve Michaud, qui est directeur général depuis 1993 et qui a occupé différents postes au sein de l'organisme depuis ses débuts en 1984. Il rend des comptes au conseil d'administration et aide le conseil à élaborer, à communiquer et à mettre en œuvre les politiques dont les PLNB ont besoin pour réaliser leur mission. Parmi ses responsabilités, Steve doit également s'assurer que les PLNB ont le personnel nécessaire pour accomplir les différentes fonctions qu'exige la commercialisation du lait du Nouveau-Brunswick, de son ramassage à la ferme et sa vente aux laiteries à la remise des produits des ventes aux producteurs. Marilyn Michaud a aussi occupé plusieurs postes au sein de l'organisme depuis 1980, et ses responsabilités actuelles ont trait aux réunions du conseil, aux comptes créditeurs et à la gestion du bâtiment et de ses locataires. Stephen Lyne a débuté dans le service des paiements aux producteurs en 1990, et il est maintenant chargé de l'acheminement du lait, des systèmes d'information et de la planification et de la préparation des mesures d'urgence. Cassandra Murray travaille pour les PLNB depuis 2004 et est chargée des tâches reliées aux paiements mensuels des producteurs, y compris la facturation des transformateurs, la bourse de quotas et les comptes débiteurs. Ashley Baskin, qui a débuté en 2009, a une formation polyvalente dans un certain nombre de fonctions essentielles des activités du pool laitier y compris le calendrier du transport du lait, la bourse de crédit et la paie des producteurs. Ashley s'occupe également de la mise en œuvre du programme Lait canadien de qualité au Nouveau-Brunswick. Un degré élevé de collaboration de la part des producteurs, des transporteurs et

des transformateurs est nécessaire pour faire en sorte que le personnel des PLNB possède les données dont il a besoin dans les délais requis pour compléter le cycle mensuel des paiements aux producteurs.

the P5 Quota Policy, the changes to the Solids non-fat Policy and adjustments to other policies required DFNB personnel to implement significant modifications to the producer payment and quota exchange software leading to a complete redesign of the producer statement. DFNB continues to try to convince producers to fully comply with the requirements of the Canadian Quality Program prior to August 1, 2011. On July 31, 2010 only 68 farms had complied with the requirements of the program. Those that fail to comply by August 1, 2011 will face quota suspension escalating each month starting at 1% for the first month of non-compliance and increasing to 100% after the 8th consecutive month of non-compliance to the program.

MILK PRODUCTION

On August 1, 2009, New Brunswick's 233 dairy farms saw their daily quotas reduced by 0.61% to 14,137 kgs but this slight decrease wasn't sufficient to slow production that had been fuelled by incentives from the previous year and the 9.2 days of underproduction already accumulated. DFNB attempted to curb this strong production trend by temporarily reducing quotas by 2% effective December 1, 2009 to 13,896 kgs. DFNB also increased the penalty applied on milk deemed to be over quota on January 1, 2010, from one where over quota milk was disqualified from earning any revenue, to one that not only disqualified it from earning revenue but also reclaimed from the producer \$0.35 for every litre that was over quota. These measures were only partially successful in preventing the province from exceeding its quota. New Brunswick did exceed its provincial quota in April, May and June by 21,180 kilos of butterfat and disqualified it from earning \$640,769 in revenues within



the P10. On June 1, 2010, the daily quotas were increased to 14,112 kgs and the penalty associated to over quota milk was returned to the level where the over quota milk would not earn any revenue.

During the course of the year 46 producers shipped 177,929 litres above their quota and credits while thirty-

L'adoption de la politique de quota P5, les modifications à la politique sur les solides non gras et les ajustements apportés à d'autres politiques ont obligé le personnel des PLNB à modifier considérablement les logiciels utilisés pour les paiements aux producteurs et la bourse de quotas, ce qui a donné lieu à un remaniement complet de l'état de compte du producteur. Les PLNB continuent à tenter de convaincre les producteurs de pleinement se conformer aux exigences du programme Lait canadien de qualité avant le 1^{er} août 2011. Au 31 juillet 2010, seulement 68 fermes s'étaient conformées aux exigences du programme. Les fermes qui ne sont pas conformes au 1^{er} août 2011 feront face à une suspension de quota qui augmentera chaque mois, débutant à 1 % le premier mois de non-conformité et augmentant jusqu'à 100 % après le huitième mois consécutif de non-conformité au programme.

PRODUCTION DU LAIT

Le 1^{er} août 2009, les 233 fermes laitières du Nouveau-Brunswick ont vu leur quota quotidien réduit de 0,61 % pour s'établir à 14 137 kg, mais cette légère diminution n'a pas suffi à ralentir la production, stimulée par les mesures incitatives de l'année précédente et les 9,2 jours de sous-production déjà accumulés. Les PLNB ont tenté de freiner cette tendance vers une forte production en abaissant temporairement les quotas de 2 % à compter du 1^{er} décembre 2009 pour les établir à 13 896 kg. Les PLNB ont aussi augmenté la pénalité appliquée au lait considéré comme hors quota le 1^{er} janvier 2010. Auparavant, le lait hors quota n'était pas admissible à des revenus; avec l'augmentation de la pénalité, non seulement le lait hors quota n'était pas admissible à des revenus, mais en plus, la somme de 0,35 \$ pour chaque litre hors quota était récupérée auprès du producteur. Ces mesures n'ont réussi que partiellement à empêcher la province de dépasser son quota. Le Nouveau-Brunswick a dépassé son quota provincial de 21 180 kg de matière grasse en avril, en mai et en juin, ce qui lui a fait perdre des revenus de 640 769 \$ au sein du P10. Le 1^{er} juin 2010, les quotas quotidiens ont été augmentés pour passer à 14 112 kg, et la pénalité associée au lait hors quota est revenue au niveau où ce dépassement ne génère pas de revenus.

Au cours de l'année, 46 producteurs ont expédié 177 929 litres au-delà de leur quota et de leurs crédits, tandis que les livraisons de 38 producteurs ont été inférieures de 468 573 litres à leur quota et à leurs crédits.

Les PLNB donnent aux producteurs accès à une bourse de crédits mensuelle qui leur permet d'échanger leurs crédits hors quota avec des producteurs qui se trouvent dans une position de crédits de sous-production. Au total, 68 producteurs ont vendu 146 189 kg de crédits de sous-production à 112 producteurs, qui les ont achetés afin d'obtenir plus de flexibilité. Les crédits ont transigé à un prix variant

eight producers shipped below their quota and credits equivalent to 468,573 litres.

DFNB provides producers access to a monthly credit exchange that allows them to offset over quota credits with producers who are in an under-production credit position. There were 68 producers who sold 146,189 kilograms of under production credits to 112 producers who bought these same credits to obtain additional flexibility. Credits traded between \$1.39 and \$14.00 per kilogram of butterfat for an average of \$8.06.

After reviewing the activity on the credit exchange, the Board decided to restrict a producer from transferring more than 150 days of credits over the exchange during any 24 consecutive months starting on August 1, 2010. This limit has been introduced to ensure that the original intent of the exchange of providing producers with a temporary tool to address seasonal fluctuations is being adhered to. On July 31, 2010, New Brunswick's 229 dairy farms ended the year in an underproduction credit position of 3.3 days.

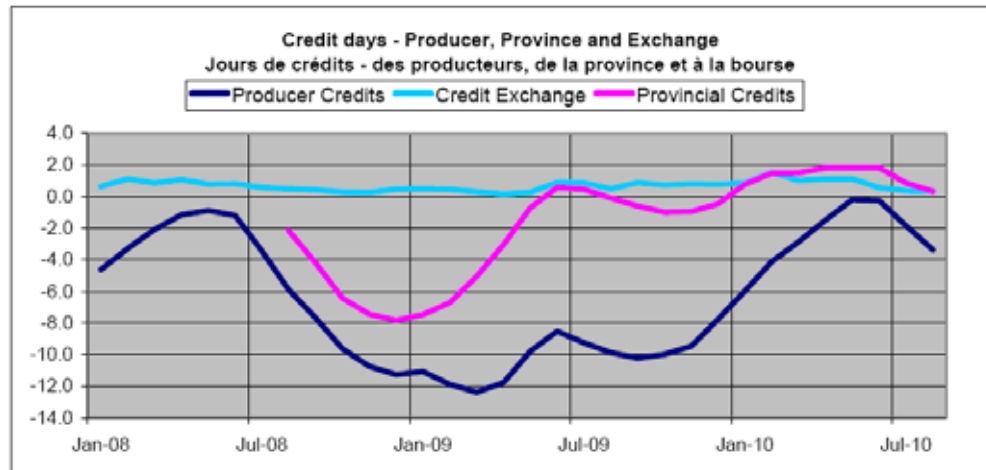
The measures used in New Brunswick to meet its solids non-fat to butterfat production ratio of 2.2937 remained unchanged for the duration of 2009-10. During 2009-10, 130 producers exceeded their SNF Target Ratios and caused \$509,863 in revenue to be set aside in the event that the province exceeded its own SNF Target of 2.2937. Twenty-seven of those producers succeeded in reducing their 12 month rolling SNF ratio below their target by July 31, 2010 and had \$25,790 returned to them. The remaining \$484,072 would have been used to cover off the 105,675 kilos that it shipped in excess of its SNF Target had it not been covered off by provinces within the P5 who failed to meet their respective targets. As a result, this remainder was redistributed to all 229 producers on 2009-10 within quota and within target SNF Production.

MILK SALES

DFNB was not only accountable to market the 133.9 million litres it collected from New Brunswick's farms but was also assigned the responsibility to market the nearly 6.4 million litres it received from Dairy Farmers of Prince Edward Island and the 150,000 litres from Dairy Farmers of Newfoundland and Labrador. DFNB's first obligation was to satisfy the P5 market by

entre 1,39 \$ et 14,00 \$ le kilogramme de matière grasse, pour une moyenne de 8,06 \$.

Après avoir examiné l'activité de la bourse de crédits, le conseil a décidé de limiter à 150 le nombre de jours de crédits qu'un producteur peut transférer à la bourse durant toute période de 24 mois consécutifs à compter du 1^{er} août 2010. Cette limite a été instaurée pour faire en sorte que l'intention à l'origine de la création de la bourse, à savoir offrir aux producteurs un outil temporaire pour tenir compte des fluctuations saisonnières, était respectée. Le 31 juillet 2010, les 229 fermes laitières du Nouveau-Brunswick ont terminé l'année dans une position de sous-production en dessous de leur limite de crédit de 3,3 jours.



Les mesures appliquées au Nouveau-Brunswick pour respecter le ratio provincial de 2,2937 de production de solides non gras par rapport à la matière grasse n'ont pas changé tout au long de 2009-2010. En 2009-2010, 130 producteurs ont dépassé leur ratio cible de SNG, à la suite de quoi des revenus se chiffrent à 509 863 \$ ont été mis de côté dans l'éventualité où la province excède sa propre cible de SNG de 2,2937. Vingt-sept de ces producteurs ont réussi à abaisser leur ratio moyen mobile sur 12 mois de SNG sous leur cible au 31 juillet 2010, et ils ont récupéré 25 790 \$. Le reste, soit 484 072 \$, aurait servi à couvrir l'excédent de 105 675 kg au-delà de la cible de SNG si cet excédent n'avait pas été absorbé par les provinces du P5 qui n'avaient pas atteint leurs cibles respectives. En conséquence, cette somme restante a été redistribuée à l'ensemble des 229 producteurs comme le prévoit la politique des PLNB, la distribution étant fondée sur la production de SNG dans les limites du quota et de la cible de 2009-2010.

VENTES DE LAIT

Les PLNB étaient responsables non seulement de la commercialisation des 133,9 millions de litres ramassés dans les fermes du Nouveau-Brunswick, mais aussi de la commercialisation de près de 6,4 million de litres provenant de Dairy Farmers of Prince Edward Island et de 150 000 litres provenant de Dairy Farmers of Newfoundland and Labrador. La première obligation des PLNB a été de satisfaire le marché

delivering 14.2 million litres into the hands of the Federation des producteurs laitiers du Québec. Some of the volume delivered to Quebec included PEI's P5 obligations. Dairy Farmers of Nova Scotia was able to assist DFNB by taking delivery of 184,000 litres of milk that wasn't able to be marketed in New Brunswick due to short term processing disruptions. The remaining 126 million litres was marketed by DFNB to New Brunswick processors.

DFNB collected \$98.99 million in revenue, \$88.59 of which was collected from the sale of milk to New Brunswick processors and \$10.4 million that was collected as a settlement associated to the agreement to pool special classes across the P10 and the agreement to pool revenues and markets within the P5. DFNB remitted \$112,000 of these revenues to Dairy Farmers of Newfoundland and Labrador. The \$10.4 million settlement occurred as a result of two main factors, the first is because New Brunswick's processors sell a higher proportion of their components in special classes, the second is associated to the 14.2 Million litres of milk that is moved out of New Brunswick and marketed by the FPLQ and its revenue is returned to DFNB via the P5.

The sales reflected above are net of the nearly \$750,000 in revenues that New Brunswick directed to be set aside and later used to finance various programs and initiatives such as the school milk program, the flavored milk program and the ice cream initiative. The following table shows the average component prices obtained from the various classes within the P5 as well as the share of revenues each market provides as well as its share of solids declared therein.

Due to the one month delay that exists between when the milk sales occurred and the national and regional pool calculation are completed a difference will always exist between what DFNB reports as proceeds from milk sales and pooling and what was paid to producers. At July 31, 2010, DFNB obtained \$98,881,445 in revenues from milk sales and pooling and remitted \$98,933,341 to producers. The \$51,896 difference was carried forward into the 2010-11 milk pool operations as a receivable from producers.

2009-10 P5 AVERAGE RETURNS BY CLASS							
REVENU GÉNÉRÉ PAR CLASSE DANS LE P5 EN 2009-10							
CLASSES	BF-MG \$/kg	Prot \$/kg	LOS - LAS \$/kg	\$/ hl skim écrémé	\$/ hl 3.6 milk lait	\$ share by class part des \$	components used / composants utilisé
1A	\$7.37	\$6.95	\$6.95	\$66.16	\$90.41	32.38%	26.59%
1B	\$7.37	\$6.95	\$6.95	\$53.77	\$88.52	6.47%	5.28%
1C	\$6.26	\$6.08	\$6.08	\$56.28	\$76.74	0.01%	0.01%
FLUID	\$7.37	\$7.20	\$7.13	\$65.15	\$90.32	38.87%	31.86%
2	\$7.64	\$5.83	\$5.83		\$79.53	7.01%	6.44%
3A	\$7.64	\$13.59	\$0.85		\$76.31	22.08%	21.29%
3B	\$7.65	\$13.16	\$0.85		\$74.93	17.40%	16.65%
4A	\$7.64	\$5.27	\$5.27		\$74.47	8.18%	7.44%
4B	\$7.58	\$5.34	\$5.34		\$74.94	1.22%	0.62%
4C	\$6.52	\$9.68	\$1.88		\$65.43	0.12%	0.13%
4M	\$0.77	\$0.52	\$0.52		\$7.38	0.27%	3.08%
4A1	\$7.65	\$2.46	\$2.46		\$49.50	0.75%	1.74%
INDUSTRIAL	\$7.63	\$10.49	\$1.75		\$71.35	57.06%	57.39%
5A	\$3.17	\$5.08	\$0.34		\$29.76	1.27%	3.14%
5B	\$3.06	\$1.99	\$1.99		\$28.74	1.08%	2.48%
5C	\$3.54	\$1.90	\$1.90		\$29.72	0.83%	2.08%
5D	\$3.19	\$1.94	\$1.30		\$25.13	0.89%	3.06%
SPECIAL	\$3.19	\$2.87	\$1.24		\$27.79	4.07%	10.75%
ALL CLASSES	\$7.10	\$8.53	\$3.55		\$73.32	100.00%	100.00%

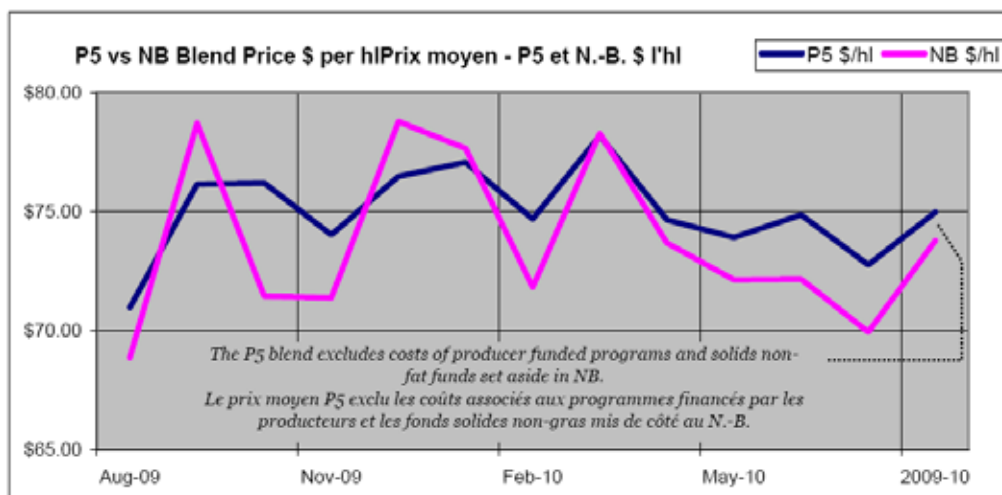
du P5 en livrant 14,2 millions de litres à la Fédération des producteurs laitiers du Québec. Une partie du volume livré au Québec comprenait les obligations de l'Î.-P.-É. envers le P5. Dairy Farmers of Nova Scotia a réussi à aider les PLNB en recevant 184 000 litres de lait qui ne pouvaient pas être commercialisés au Nouveau-Brunswick en raison de perturbations de courte durée dans le secteur de la transformation. Le reste, soit 126 millions de litres, a été acheminé par les PLNB aux transformateurs du Nouveau-Brunswick.

Les PLNB ont perçu des revenus de 98,99 millions de dollars, dont 88,59 millions grâce à la vente de lait aux transformateurs du Nouveau-Brunswick et 10,4 millions comme règlement relativement à l'entente sur la mise en commun des classes spéciales dans le P10 et l'entente de mise en commun des revenus et des marchés au sein du P5. Les PLNB ont versé 112 000 \$ de ces revenus à Dairy Farmers of Newfoundland and Labrador. Le règlement de 10,4 millions de dollars a eu lieu en raison de deux facteurs principaux, le premier étant que les transformateurs du Nouveau-Brunswick vendent une proportion plus élevée de leurs composantes dans les classes spéciales, et le second étant relié aux 14,2 millions de litres qui sortent du Nouveau-Brunswick et sont commercialisés par la FPLQ; ce revenu est retourné aux PLNB par l'entremise du P5.

Les ventes mentionnées ci-dessus excluent les revenus de près de 750 000 \$ qui sont mis de côté par le Nouveau-Brunswick pour servir plus tard à financer divers initiatives et programmes comme le programme de lait dans les écoles, le programme des laits aromatisés et l'initiative sur la crème glacée. Le tableau suivant montre les prix moyen obtenu par classe au P5 ainsi que la part du revenu que chaque marché contribue ainsi que la part des solides totaux déclarée.

Étant donné le décalage d'un mois entre le moment où les ventes ont lieu et le moment où les calculs des pools national et régionaux sont effectués, il y existera toujours un écart entre les produits signalés de la vente et de la mise en commun du lait par les PLNB, et les sommes versées aux producteurs. Au 31 juillet 2010, les PLNB avaient tiré des revenus de 98 881 445 \$ des ventes et de la mise en commun du lait et versé 98 933 341 \$ aux producteurs. La différence de 51 896 \$ a été reportée aux activités de 2010-2011 du pool laitier en tant que sommes à recevoir des producteurs.

This table shows the monthly blend prices paid to New Brunswick producers as compared to the P5's monthly blend prices.



Ce tableau démontre les prix moyens payés aux producteurs du Nouveau-Brunswick comparé au prix moyens du P5.

SERVICES

Second to marketing, bulk milk hauling is one of the main services that is under DFNB's control. The cost of providing this service is borne by producers and is constantly monitored to ensure that the services being provided to producers and processors by the transporters are satisfactory while also ensuring that the service is delivered as cost efficient as possible. In December 2009, a secondary transportation system was implemented to address New Brunswick's milk movement obligations to the P5 and to add flexibility into the system should processing disruptions arise. There were just over 5, 500 individual routes that took on average 11 hours to complete and covered an average distance of 316 kilometers to pick the milk up at the farm and deliver it to the dairy processor. New Brunswick's transportation cost for the eight months following the implementation of this secondary transportation system was \$2.83 per hl or \$2.29 per km and the cost to move milk out of province during that same period averaged \$5.59 per hl or \$1.44 per km.

SERVICES

Après la commercialisation, le transport du lait en vrac est l'un des principaux services dont les PLNB sont chargés. Le coût de la prestation de ce service est assumé par les producteurs et fait l'objet d'une surveillance constante pour faire en sorte que le service fourni aux producteurs et aux transformateurs par les transporteurs soit satisfaisant et offert de la manière la plus rentable possible. En décembre 2009, un système de transport secondaire a été mis en œuvre pour satisfaire aux obligations du Nouveau-Brunswick au titre du déplacement du lait envers le P5 et ajouter de la souplesse au système au cas où des perturbations dans le secteur de la transformation survenaient. Il y a eu un peu plus de 5 500 trajets individuels qui ont pris en moyenne 11 heures à faire et couvert une distance moyenne de 316 km pour ramasser le lait dans les fermes et le livrer aux transformateurs. Le coût du transport du Nouveau-Brunswick pour les huit mois suivant la mise en œuvre du système de transport secondaire a été de 2,83 \$/hl, ou 2,29 \$/km, et le coût du déplacement du lait à l'extérieur de la province pour la même période s'est chiffré en moyenne à 5,59 \$/hl ou 1,44 \$/km.

Dairy year Année laitière	NB Litres	NB Kms/km	NB Cost -Coût	NB \$/hl	NB \$/km	P5 \$/hl	P5 \$/km
2008-09	133,910,701	1,969,077	\$4,174,682	\$3.12	\$2.12	\$2.62	\$2.52
2009-10	133,944,582	2,144,676	\$4,570,647	\$3.41	\$2.13	\$2.53	\$2.51

(source: P5 Transportation Pool report, rapport du P5)

The next most important marketing fee that is collected from producers is the promotion fee. The funds collected from producers are remitted to Dairy Farmers of Canada who invests it in various promotion campaigns and nutrition communication programs covering fluid milk and dairy products.

Les frais de commercialisation les plus importants perçus auprès des producteurs sont ensuite les frais de promotion. Les sommes perçues auprès des producteurs sont remises aux Producteurs laitiers du Canada, qui les investissent dans des campagnes promotionnelles et des programmes de communication sur la nutrition visant le lait de consommation et les produits laitiers.

DFNB's administration levy is used to cover the cost associated to policy development including the board's regular meetings, its representation at national conferences and its annual meeting. The remaining costs are associated to providing the services associated to

Le prélèvement administratif des PLNB sert à payer les coûts reliés à l'élaboration des politiques, y compris les réunions ordinaires du conseil, la représentation aux congrès nationaux et l'assemblée annuelle. Les autres coûts ont trait à

operating the milk pool including staff, building and office equipment as well as other producer services. DFNB does obtain other revenues from leasing office space and also receives contributions from government programs to fund projects such as the Bootstrap Project.

DFNB's laboratory fee represents the producers' share of the costs incurred by the New Brunswick Provincial Laboratory to perform the analysis of each producer's weekly milk component samples. The total costs of this service are shared 50/50 between producers and processors.

DFNB's research levy represents the producers' contribution to fund research projects and is remitted to Milk 2020. Processors provide a matching contribution to Milk 2020 for similar purposes. DFNB does indirectly financially support the Atlantic Dairy & Forage Institute (ADFI) by granting it the use of quota that allows them to generate revenues from producing milk which it can use to offset some of its operating costs.

The marketing fees deducted from producers by DFNB included transportation, which averaged \$2.54 per hl, and promotion, administration, lab and research fees were set at \$0.102 until December 2009 when it was reduced to \$0.101, \$0.0604, \$0.0016 and \$0.0016 per kilogram of total solids respectively. The total marketing deduction on milk with provincial average components for 2009-10 was \$4.64 per hl.

Producers also have the ability to give direction to DFNB to withhold funds from their producer pay and redirect these funds to a list of institutions approved by the Board. One of those deductions allows producers to financially contribute towards a milk donation program where processors have agreed to match the producer contribution. Since the program began in 2006, producers and processors have been able to use these funds to supply over 7,700 kilograms of powdered milk to New Brunswick's food banks.

la prestation de services pour l'exploitation du pool laitier, dont le personnel, le bâtiment et le matériel de bureau ainsi que d'autres services aux producteurs. Les PLNB tirent aussi des revenus de la location de locaux et reçoivent des contributions de programmes gouvernementaux pour financer des projets tels que le projet « Bootstrap ».

Les frais de laboratoire des PLNB représentent la part assumée par les producteurs des coûts engagés par le laboratoire provincial du Nouveau-Brunswick pour effectuer l'analyse des échantillons hebdomadaires des composantes du lait de chaque producteur. Les coûts totaux du service sont partagés à parts égales entre les producteurs et les transformateurs.

La contribution à la recherche des PLNB représente la contribution des producteurs au financement de projets de recherche remis à Lait 20/20. Les transformateurs versent une contribution équivalente à Lait 20/20 aux mêmes fins. De façon indirecte, les PLNB soutiennent financièrement l'Institut laitier et fourrager de l'Atlantique (ILFA) en lui accordant un quota lui permettant de tirer des revenus de la production de lait, qui sert à compenser une partie de ses frais de fonctionnement.

Les PLNB ont prélevé des producteurs des frais de transport d'une moyenne de 2,54 \$/hl, et des frais de promotion, d'administration et de laboratoire établis à 0,102 \$ jusqu'en décembre 2009, date à laquelle les frais ont été abaissés respectivement à 0,101 \$, à 0,0604 \$, à 0,0016 \$ et à 0,0016 \$ par kilogramme de matières sèches totales. Le total des frais de commercialisation du lait déduit en fonction des composantes moyennes provinciales a été de 4,64 \$/hl en 2009-2010.

Les producteurs peuvent aussi demander aux PLNB de retenir une partie de leur paiement de producteur et de réacheminer les fonds retenus à une liste de destinataires approuvés par l'office. Une de ces retenues permet aux producteurs de contribuer financièrement à un programme de dons de lait, programme que les transformateurs ont accepté de financer à parts égales. Depuis l'instauration de ce programme en 2006, les producteurs et les transformateurs ont pu utiliser ces fonds pour fournir plus de 7 700 kg de lait en poudre aux banques alimentaires du Nouveau-Brunswick.

QUOTA EXCHANGE

DFNB provides producers access to a monthly quota exchange mechanism where they can trade quota amongst each other. During the year, 228.5 kilos traded at an average price of \$26,402 per kilo of daily quota as compared to 339.3 the year before at \$25,488. The maximum price at which daily quota can be offered on the exchange is currently capped at \$28,000 and will be reduced to \$25,000 on August 1, 2012. Daily quota purchased through the exchange continues to be subject to a non-saleable conversion at the time of its purchase. There are 6 conversion levels ranging between 0% and 40% associated to various bid ranges. The number of non-saleable conversion levels after August 1, 2012 will become 4 and range between 0% and 15% where 15% will be associated to all bids between \$20,001 and \$25,000.

DFNB acknowledges the letters of direction that producers and financial institutions have entered into and issues the proceeds a producer obtains from the proceeds of selling quota through the quota exchange in the name of the producer and the financial institution(s) that he/she has letters of direction with.

NON-SALEABLE

On July 1, 2010 producers held 14,112 kilos of which 1,461 kilos or 10.3% was non-saleable. Quota purchased through the quota exchange continues to be subject to a pre-set non-saleable conversion linked to the bid price submitted by the purchaser as outlined above. The Board rescinded the August 1, 2012 and August 1, 2013 saleable to non-saleable quota conversions that were previously planned. Since its introduction in 2007, the non-saleable quota policy has distributed 30 kilos of non-saleable daily quota to producers.

NEW ENTRANT PROGRAM

Four new entrants are now actively shipping milk as a result of this program. Each new entrant has been loaned 12 kilos of non-saleable quota which they can use fully for five years after which 1 kilo per year will be returned to DFNB. A maximum of two 12 kilo loans are offered each year by DFNB. DFNB will now be able to source the 12 kilos for one participant per year from the P5 now that it is a member of the P5 Quota Committee.

BOURSE DE QUOTAS

Les PLNB mettent à la disposition des producteurs un mécanisme de bourse des quotas mensuelle sur laquelle ils peuvent échanger du quota entre eux. Durant l'année, 228,5 kg ont été transigés à un prix moyen de 26 402 \$, comparativement à 339,3 kg l'année précédente à un prix moyen de 25 488 \$. Le prix maximum auquel le quota peut être offert à la bourse est actuellement plafonné à 28 000 \$, plafond qui sera abaissé à 25 000 \$ le 1^{er} août 2012. Le quota acheté à la bourse continuera d'être sujet à une conversion en non-vendable au moment de son achat. Il y a 6 niveau de conversion entre 0% et 40% associé à différentes strates de mises. Le nombre de strates après le 1^{er} août 2012 sera abaissé à 4 allant de 0% à 15%. La conversion de 15% sera associée avec les mises entre 20 001 \$ et 25 000 \$.

Les PLNB reconnaissent les lettres d'instructions établies par les producteurs et les établissements financiers et versent les produits de la vente de quota obtenus par un producteur au moyen de la bourse de quotas au nom du producteur et de l'établissement financier avec lequel le producteur a conclu une lettre d'instructions.

NON-VENDABLE

Le 1^{er} juillet 2010, les producteurs détenaient 14 112 kg, dont 1 461 kg, ou 10,3 %, n'était pas vendable. Le quota acheté par l'entremise de la bourse continue à être assujetti à une conversion en quota non vendable rattaché à la mise offerte par le producteur comme expliqué ci-haut. Le conseil a annulé les conversions prévues pour le 1^{er} août 2012 et le 1^{er} août 2013. Depuis son introduction en 2007, la politique non-vendable à fourni 30 kg de quota quotidien non-vendable aux producteurs.

LE PROGRAMME POUR NOUVEAU PRODUCTEUR

Quatre nouveau producteurs ont réussi à partir leurs exploitations laitières suite à ce programme. Chaque participant à obtenu un emprunt de quota quotidien non-vendable de 12 kilos qu'il pourra utilisé pour cinq ans après quoi on lui retirera 1 kilo par année. Les PLNB pourront réclamer 12 kilo du P5 pour un participant par année en ayant devenu un membre du comité de quota P5.

MILK QUALITY PROGRAMS

The following table shows the average of the quality tests for New Brunswick along with the distribution of the test results in the various categories.

2009-10 Avg./Moy.	SPC—NBP	Distribution	LPC—BAP	Distribution	SCC—CCS	Distribution
	7,948		223		233,613	
Excellent	0 - 3,000	28%	0 - 30	11%	0 - 100,000	4%
Good/ Bon	3,001 - 5,000	24%	31 - 100	39%	100,001 - 200,000	32%
Fair/ Moyen	5,001 - 30,000	45%	101 - 500	40%	200,001 - 350,000	55%
Poor/ Médiocre	30,001 - 50,000	3%	501 - 1,000	8%	350,001 - 500,000	9%
Unacceptable / Inacceptable	50,001 +	0%	1,001 +	3%	500,001 +	0%

The Farm Products Commission imposes penalties to producers who do not meet quality standards. Fifteen producers were assessed \$25,254 dollars in penalties which were deposited into the Milk Penalty Fund that is jointly administered by DFNB and the Commission. The fund is used to provide incentives or fund programs that will improve the quality of milk produced in New Brunswick. Withdrawals totalling \$40,858 include \$1,594 paid to 7 producers to cover the cost of technician visits. The \$250 recognition for becoming validated which ended July 31, 2010 was awarded to 2 producers last year. Six producers had \$15,617 in penalties returned to them after successfully producing an acceptable milk quality record for 11 out of 12 consecutive months following their last infraction.

DFNB just paid the final of five \$8,000 instalments to the Canadian Bovine Mastitis Research Network Program and also contributed \$3,000 towards a regional Selenium Research project. The funding for the Milk Quality Awards totalling \$12,000 includes the \$1,000 prize for the Producer of the Year and \$500 each for the for 1st place results in Somatic Cell Count and Standard Plate Count as well as \$500 each for the top 10 milk quality results and the top 10 most improved quality results.

PROGRAMME POUR LA QUALITÉ DU LAIT

Le tableau suivant montre le résultat moyen des tests de qualité pour le Nouveau-Brunswick ainsi que la répartition des résultats des tests dans les différentes catégories.

La Commission des produits de ferme impose des pénalités aux producteurs qui ne répondent pas aux normes de qualité. En tout, on a prélevé 25 254 \$ de 15 producteurs, somme qui a été déposée dans le fonds de pénalités administré conjointement par les PLNB et la Commission. Ce fonds est utilisé pour financer des incitatifs ou des programmes ayant pour but d'améliorer la qualité du lait produit au Nouveau-Brunswick. Des retraits totalisant 40 858 \$ comprennent la somme de 1 594 \$ versée à sept producteurs pour couvrir le coût des visites de techniciens. L'année dernière, la somme de 250 \$ a été versée à deux producteurs pour reconnaître l'obtention de leur validation, reconnaissance qui a pris fin le 31 juillet 2010. Six producteurs ont pu récupérer 15 617 \$ des pénalités qu'ils avaient dû payer jusqu'à 24 mois auparavant, après qu'ils ont réussi à maintenir une qualité de lait acceptable durant 11 des 12 mois consécutifs suivant leur dernière infraction.

Les PLNB viennent de remettre le dernier de cinq versements de 8 000 \$ au Réseau canadien de recherche sur la mammite bovine, et ils ont versé 3 000 \$ à un projet de recherche régional sur le sélénium. Les fonds pour les prix de la qualité du lait, soit un total de 12 000 \$, comprennent le prix de 1 000 \$ pour le producteur de l'année, 500 \$ chacun pour les meilleurs résultat en cellules somatique et boîte de pétri, 500 \$ pour les 10 meilleurs résultats et 500 \$ aux 10 producteurs s'étant le plus améliorés.

The Awards of Excellence

Producers must first meet the following eligibility criteria to qualify for the awards for their excellent milk quality or for the excellent condition of their milking facilities.

Prix d'excellence

Les producteurs doivent satisfaire aux critères qui suivent pour être admissibles aux prix reconnaissant l'excellence de leur lait ou de l'inspection de ferme.

Test	Eligibility criteria 11 of 12 months Critères d'éligibilités 11 mois sur 12	Échantillons
Standard plate count	Less than 5,000 ou moins	Boîte de pétri
Somatic cell count	Less than 200,000 ou moins	Cellules somatiques
Farm inspection score	More than 90% ou plus	Note d'inspection de ferme
Inhibitor or added water penalties	None for the year—Aucune pour l'année	Infraction d'inhibiteur ou adjouts d'eau

First Place Awards

The Producer of the Year is awarded a trophy and \$1,000 for holding the best combined ranking for standard plate and somatic cell counts. The producers who hold 1st place for somatic cell and standard plate count receive \$500 each. The producer who holds first place for barn score receives a plaque.

First Place—Au premier rang
Producer of the year / Producteur de l'année
 Scott Robinson
 Plate Count / Boîte de pétri 478
 Somatic Cell / Cellules som. 86,083
1st in Somatic Cell / 1er en cellules som.
 Frank A. Waterston 80,250
1st in Plate Count / 1er en boîte de pétri
 Scott Robinson 478
1st in Barn Score / 1er en inspection de ferme
 Schuttens Holsteins 100 %

Prix pour première place

Le producteur de l'année reçoit un trophée et 1 000 \$ pour être arrivé au premier rang pour les deux critères de dénombrement. Les producteurs qui détiennent la première place pour le dénombrement en boîte de Pétri et pour le dénombrement de cellules somatiques recevront chacun 500 \$. Le producteur qui détient la première place pour l'inspection de ferme reçoit une plaque.

Excellent Quality Milk

The top ten producers will be awarded \$500.00 each for having the best combined results on standard plate and somatic cell counts.

Excellent Quality Milk Lait d'excellente qualité	Rank Rang
Scott Robinson	1
Ernest Basque	2
Irishview Farms Ltd.	3
Kent & Lorraine Allen	4
Alan & Chris Prescott	5
Frank A. Waterston	6
Victor Somerville	7
Brian McCullum	8
E.J. Bourque & Sons Ltd.	9
Ev eranne Farms Ltd.	10

Most Improved

Ten producers will be awarded \$500.00 each for the greatest improvement in the combined results of their standard plate and somatic cell counts as compared to the previous year.

Prix pour le lait d'excellente qualité

Les producteurs qui obtiennent les 10 premières places méritent un prix de 500 \$ chacun pour avoir obtenu les meilleurs résultats combinés pour les dénombrements en boîte de Pétri et de cellules somatiques.

Prix de la plus grande amélioration

Dix producteurs recevront un prix de 500 \$ chacun pour avoir affiché la meilleure amélioration en ce qui concerne les résultats combinés du dénombrement en boîte de Pétri et des cellules somatiques comparativement à l'année précédente.

Most improved Le plus amélioré	Average change to SCC & LPC positions Changement moyen des positions CCS et DBP
Salisdairy Farms Ltd.	166
Geoffrey Little	147
E.J. Bourque & Sons Ltd.	144
Shore-View Holsteins	136
Ferme Oscar Daigle & Fils Ltée	134
James & Edwina Scovill	132
M. Gillies & Son Ltd.	130
Scenichaven Holsteins	128
Lee Sharp	125
Judy Briggs	125

SCHOLARSHIPS

Three scholarships are offered to those interested in furthering their studies.

George B. Whalen Memorial

This \$750 scholarship was not awarded this past year due to lack of applicants. In its place an additional DFNB Memorial Scholarship was awarded.

DFNB Memorial

Two \$750 scholarship were awarded to two students accepted into their first year of an approved agricultural program. This year the two recipients are Andrea MacDonald of Searsville who is entering her first year of a BSc in Agriculture Business at NSAC and Mark Folkins of Mount Middleton who is entering his first year of Engineering at NSAC.



Andrea MacDonald

BOURSES D'ÉTUDES

Trois bourses d'études sont offertes à des étudiants désireux de poursuivre leurs études.

Bourse commémorative George B. Whalen

Cette bourse de 750 \$ n'a pas été accordée durant l'année en raison de l'absence de demandes. À sa place, une seconde bourse commémorative des PLNB a été remise.

Bourse commémorative des PLNB

Cette bourse de 750 \$ est accordée à deux étudiants acceptés en première année d'un programme agricole approuvé. Cette année, les deux récipiendaires sont Andrea MacDonald, de Searsville, inscrite en première année du programme de baccalauréat en administration des affaires agricoles au NSAC, et Mark Folkins, de Mount Middleton, inscrite en première année du programme de génie au NSAC.



Mark Folkins

DFNB

This \$750 scholarship is awarded to a first-year student accepted in an approved technician or technology program. This year's recipient is Nicholas Graham of Good Corner, NB who is enrolled in the Dairy Enterprise Management program at NSAC.



Nicholas Graham

Bourse des PLNB

Cette bourse de 750 \$ est remise à une étudiante ou un étudiant accepté en 1^{re} année dans un programme technique approuvé. Le récipiendaire cette année est Nicholas Graham, de Good Corner (N.-B.), qui est inscrit au programme de gestion des exploitations laitières du NSAC.

NEW BRUNSWICK DAIRY HALL OF FAME

LE TEMPLE DE LA RENOMÉE DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE DU N.-B.

Alexander Lorne Henderson

Alexander Lorne Henderson was born in Moncton, New Brunswick on October 26, 1944. Alex spent his formative years on the family farm that his grandfather had started in 1912. Alex had the opportunity to see the farm shift its focus from a mixed farming operation into dairy in 1959 shipping milk to MacKay's dairy. After completing high school in 1962, Alex pursued his studies first at the Nova Scotia Agriculture College and went on to obtain a BSc in Agriculture from MacDonald College in 1967 and obtained a MSc from the University of Wisconsin in 1974. Alex married Laurie Ann Gladwish and together they were blessed with 5 children Scott, Chris, Bob, Andrew and Heidi.

Alex was able to share his practical experience and educational expertise through his position as a forage and corn specialist in the Soils and Crop Branch of the Nova Scotia Department of Agriculture where he worked for 11 years until 1978. He stepped away from this career and stepped into a new one after purchasing the family's Ravenwood Holstein farm where 65 cows are presently being milked in a recently constructed facility with plans to add room for 20 more cows in the near future. Alex ensures that the farm's 300 acres are well managed to produce the corn silage and perennial forages needed to satisfy their herd's own requirements as well as produce hay for other markets.

Alex was involved in a number of organizations, being a member of Nova Scotia Institute of Agrology from 1967 to 1978, the Canadian Society of Agronomy from 1967 to 1978 and serving a term as President. He was active in the Moncton Soil & Crop Improvement Association and served as its President for 4 years. He was the Chairman of the Moncton Area Local Milk Committee from 1981 to 1985 and serves his community through the Grace Baptist Church as a member and deacon taking on an active role in various outreach programs.

Alex's dedication to New Brunswick's dairy industry is highlighted by the leadership he brought to Dairytown Products Ltd.'s board of directors, serving as director for 26 years starting in 1984 and as its Chairman for 17 of those years. Alex remained steadfast through turbulent times and took every opportunity to encourage the region's dairy stakeholders to collaborate in hopes of creating a viable and sustainable dairy sector within the Atlantic region. Alex understood the importance of remaining ahead of the curve whether by investing in the facilities to improve its efficiency, by exploring new markets or by diversifying its operations. Alex's leadership has provided the atmosphere needed to move the industry forward.

With his skill, knowledge, and dedication, Alexander Lorne Henderson has played a prominent role in the advancement of the dairy industry in New Brunswick. Alexander Lorne Henderson was inducted into the New Brunswick Dairy Hall of Fame in 2010.



Alexander Lorne Henderson

Alexander Lorne Henderson naît à Moncton, au Nouveau-Brunswick, le 26 octobre 1944. Il passe son enfance sur la ferme familiale, fondée en 1912 par son grand-père. Alex verra la ferme passer d'une exploitation mixte à une exploitation laitière en 1959, qui deviendra par la suite la laiterie MacKay. Après l'obtention de son diplôme d'études secondaires en 1962, Alex fait d'abord des études au Nova Scotia Agriculture College, puis obtient un baccalauréat en sciences agricoles du collège MacDonald en 1967 et une maîtrise en sciences de l'université du Wisconsin en 1974. Alex est marié à Laurie Ann Gladwish, avec qui il a cinq enfants – Scott, Chris, Bob, Andrew et Heidi.

Alex met à profit son expérience pratique et sa formation dans son poste de spécialiste des fourrages et du maïs à la Direction des sols et des cultures du ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse, où il travaillera durant 11 ans, jusqu'en 1978. Il décide alors de laisser cette carrière et de se lancer dans une nouvelle aventure en achetant la ferme familiale Ravenwood Holstein, où il fait actuellement la traite de 65 vaches dans un bâtiment nouvellement construit; un ajout pour loger 20 vaches de plus est prévu pour bientôt. Alex s'assure que les 300 acres de la ferme sont bien gérées et produisent de l'ensilage de maïs et des cultures fourragères vivaces de façon à répondre aux besoins de son propre troupeau; il produit aussi du foin pour d'autres marchés.

Alex participera à plusieurs organismes, notamment l'Institut des agronomes de la Nouvelle-Écosse de 1967 à 1978 et la Société canadienne d'agronomie de 1967 à 1978, dont un mandat comme président. Il sera actif à l'Association pour l'amélioration des sols et des cultures à Moncton et y siégera comme président durant quatre ans. Il sera aussi président du Comité laitier local de la région de Moncton de 1981 à 1985. Par ailleurs, il sert sa communauté en tant que membre et diacre de l'Église baptiste Grace, participant de façon active à divers programmes d'approche.

Le dévouement d'Alex à l'égard de l'industrie laitière du Nouveau-Brunswick est illustré par le leadership dont il fera preuve au conseil d'administration de Dairytown Products Ltd, y siégeant comme administrateur pendant 26 ans à compter de 1984, dont 17 ans à titre de président. Alex maintiendra son engagement inébranlable malgré des périodes houleuses et, à chaque occasion, encouragera les intervenants de l'industrie laitière de la région à collaborer dans l'espoir de créer un secteur laitier viable et durable dans la région atlantique. Alex comprend l'importance de garder une longueur d'avance, que ce soit par des investissements dans les installations pour en améliorer l'efficacité, l'exploration de nouveaux marchés ou la diversification des activités. Le leadership d'Alex a créé le climat nécessaire pour faire avancer l'industrie.

Grâce à sa compétence, à ses connaissances et à son dévouement, Alexander Lorne Henderson a joué un rôle de premier plan dans l'avancement de l'industrie laitière du Nouveau-Brunswick. Alexander Lorne Henderson a été intronisé au Temple de la Renommée laitière du Nouveau-Brunswick en 2010.

AUDITOR'S REPORT

To the Members of
Dairy Farmers of New Brunswick

I have audited the balance sheet of Dairy Farmers of New Brunswick as at July 31, 2010 and the statements of income and retained income and cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the company's management. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Board as at July 31, 2010 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

Sussex, New Brunswick
October 8, 2010

Buckley Professional Corporation
Chartered Accountant

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de
Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan des Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick au 31 juillet 2010 et les états des résultats, des bénéfices non répartis et les mouvements de la trésorerie pour l'année terminée. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A mon avis, ces états financiers donnent à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 juillet 2010 ainsi que les résultats de son exploitation et les mouvements de la trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables canadiens généralement reconnus.

Sussex, Nouveau-Brunswick
le 8 octobre 2010

Buckley Professional Corporation
Comptable Agréé

DAIRY FARMERS OF NEW BRUNSWICK
(Incorporated under the laws of New Brunswick)

PRODUCTEURS LAITIERS DU N.-B.
(Incorporé sous les lois de la province du N.-B.)

BALANCE SHEET AS AT JULY 31, 2010

BILAN AU 31 JUILLET 2010

ASSETS	2010	2009
CURRENT ASSETS		
Cash	\$ 3,220,860	739
Accounts receivable (note 3)	5,635,662	7,057,158
Prepaid expenses	10,982	14,836
Current portion of other assets	<u>25,000</u>	<u>25,000</u>
	<u>8,892,504</u>	<u>7,097,733</u>
RESTRICTED ASSETS (note 4)		
Cash and fixed income	812,291	277,777
Marketable securities, at fair market value	<u>637,560</u>	<u>1,172,733</u>
	<u>1,449,851</u>	<u>1,450,510</u>
OTHER ASSETS (note 5)		
	<u>191,000</u>	<u>216,000</u>
PROPERTY, PLANT AND EQUIPMENT (note 6)		
Land, building and equipment	770,328	810,040
Less accumulated amortization	<u>584,202</u>	<u>581,799</u>
	<u>186,126</u>	<u>228,241</u>
	<u>\$ 10,719,481</u>	<u>\$ 8,992,484</u>

ACTIFS	
ACTIFS À COURT TERME	
Encaisse	\$ 739
Créances (note 3)	7,057,158
Frais payés d'avance	14,836
Part actuel des autres avoirs	<u>25,000</u>
	<u>7,097,733</u>
ACTIFS AVEC RESTRICTIONS (note 4)	
Encaisse et dépôt à terme	277,777
Titres négociables, à valeur marchande	<u>1,172,733</u>
	<u>1,450,510</u>
AUTRES ACTIFS (note 5)	
	<u>216,000</u>
PROPRIÉTÉ, INSTALLATION ET ÉQUIPEMENT (note 6)	
Terrains, immeuble et équipement	810,040
Moins l'amortissement accumulé	<u>581,799</u>
	<u>228,241</u>
	<u>\$ 8,992,484</u>

LIABILITIES		
CURRENT LIABILITIES		
Bank overdraft		1,545,963
Accounts payable and accrued liabilities (note 7)	\$ 848,959	1,645,650
Producer payable	7,549,926	3,698,794
Designated contribution received in advance	81,336	
Current portion of obligation under office equipment lease	<u>4,444</u>	<u>7,305</u>
	<u>8,484,665</u>	<u>6,897,712</u>
OBLIGATION UNDER OFFICE EQUIPMENT LEASE (note 8)		
	<u>22,163</u>	<u>4,294</u>
SEGREGATED FUNDS (note 4)		
Indemnity fund (schedule B)	1,285,208	1,270,570
Milk quality penalty fund (schedule C)	<u>164,643</u>	<u>179,939</u>
	<u>1,449,851</u>	<u>1,450,509</u>
SURPLUS		
CONTRIBUTED SURPLUS		
	38,617	38,617
RETAINED INCOME		
	<u>724,185</u>	<u>601,352</u>
	<u>762,802</u>	<u>639,969</u>
	<u>\$ 10,719,481</u>	<u>\$ 8,992,484</u>

PASSIFS	
PASSIFS À COURT TERME	
Découvert bancaire	\$ 1,545,963
Créditeurs et frais courus (note 7)	1,645,650
Payables aux producteurs	3,698,794
Contribution désignée obtenue à l'avance	81,336
Tranche courante de l'obligation en vertu de Contrat location-acquisition d'équipement	<u>7,305</u>
	<u>6,897,712</u>
OBLIGATION EN VERTU DE CONTRAT LOCATION-ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT (note 8)	
	<u>4,294</u>
FONDS SÉGRÉGUÉS (note 4)	
Fonds d'indemnité (annexe B)	1,270,570
Fonds de pénalités sur le lait (annexe C)	<u>179,939</u>
	<u>1,450,509</u>
SURPLUS	
SURPLUS D'APPORT BÉNÉFICES NON-RÉPARTIS	
	38,617
	<u>601,352</u>
	<u>639,969</u>
	<u>\$ 8,992,484</u>

Approved by the Board

Approuvé par le conseil d'administration

Director



Directeur

Page 17

Director



Directeur

Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick

**DAIRY FARMERS OF NEW BRUNSWICK
STATEMENT OF INCOME
AND RETAINED INCOME
YEAR ENDED JULY 31, 2010**

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
INCOME		
Producer fees	\$ 1,094,236	985,373
Lease	30,206	35,006
Other	19,221	10,509
Government assistance	31,170	32,523
	<u>1,174,833</u>	<u>1,063,411</u>
EXPENSES		
Board		
Director fees	160,547	181,082
Benefits	27,274	26,417
Travel	80,559	99,105
Milk 2020	27,528	
Annual meeting	42,124	46,039
Other meetings	8,950	19,320
	<u>346,982</u>	<u>371,963</u>
Fees and dues		
Legal	4,534	2,570
Audit	23,900	23,900
Contract services	41,274	40,516
Translation	5,918	9,596
Dues	44,821	46,070
Local area committees	8,006	15,439
	<u>128,453</u>	<u>138,091</u>
Employee Costs		
Salaries	306,287	292,268
Benefits	30,186	24,875
Travel	28,108	45,833
	<u>364,581</u>	<u>362,976</u>
Milk pool services		
Laboratory services	21,034	21,358
Tank calibration program	31,591	22,375
Milk quality program	860	21,814
	<u>53,485</u>	<u>65,547</u>
Financial charges		
Interest and bank charges	5,574	(7,762)
Interest and long term debt	1,295	1,332
Loss on disposal of property, plant and equipment	9,124	
Amortization	15,815	34,104
	<u>31,808</u>	<u>27,674</u>
Building		
Maintenance	15,835	19,649
Cleaning	9,682	9,300
Power	12,307	14,314
Insurance	18,978	15,765
Taxes	8,068	7,905
	<u>64,870</u>	<u>66,933</u>
Office		
Computer programming	19,582	13,428
Equipment lease and maintenance	1,748	2,168
Office supplies	14,175	11,778
Postage	7,930	8,282
Telephone	11,718	12,221
Donations and scholarships	6,668	5,155
Other		1,115
	<u>61,821</u>	<u>54,147</u>
	<u>1,052,000</u>	<u>1,087,331</u>
NET INCOME (LOSS)	122,833	(23,920)
Retained income at beginning of year	601,352	625,272
RETAINED INCOME AT END OF YEAR	\$ 724,185	\$ 601,352

**PRODUCTEURS LAITIERS DU N.-B.
ÉTATS DES RÉSULTATS ET DES
BÉNÉFICES NON-RÉPARTIS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2010**

REVENUS	
Frais recouvert des producteurs	
Location	
Autres	
Financement du gouvernement	
DEPENSES	
Régie	
Frais de directeur	
Bénéfices	
Frais de déplacement	
Lait 2020	
Assemblée annuelle	
Autres réunions	
Honoraires et souscriptions	
Légaux	
Vérification	
Services contractés	
Traduction	
Souscriptions	
Comités locaux	
Frais du personnel	
Salaires	
Avantages sociaux	
Frais de déplacement	
Services de pool	
Services de laboratoire	
Programme d'étalonnage des réservoirs	
Programme de qualité du lait	
Frais financiers	
Intérêt et frais bancaires	
Intérêt de la dette à long terme	
Perte attribuable à la disposition de propriété, installation et équipement	
Amortissement	
Immeuble	
Frais d'entretien	
Nettoyage	
Électricité	
Assurances	
Taxes	
Office	
Programmation informatique	
Location de équipement et entretien	
Fournitures de bureau	
Frais de poste	
Téléphone	
Dons et bourses d'études	
Autres	
REVENU NET (PERTE)	
Bénéfices non-répartis au début de l'année	
BÉNÉFICES NON-RÉPARTIS À LA FIN DE L'EXERCICE	

**DAIRY FARMERS OF NEW BRUNSWICK
STATEMENT OF CASH FLOWS
YEAR ENDED JULY 31, 2010**

**PRODUCTEURS LAITIERS DU N.-B.
ÉTATS DES MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2010**

	<u>2010</u>	<u>2009</u>	
OPERATING ACTIVITIES			ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT
Net income (loss)	\$ 122,833	(23,920)	Revenu net (perte)
Adjustment for:			Ajustement pour:
Amortization	15,815	34,104	Amortissement
Loss on disposal of property plant and equipment	9,124		Pertes sur disposition de propriété, installation et équipement
	<u>147,772</u>	<u>10,184</u>	
Net change in non-cash working capital items			Changement net aux postes de fond de roulement hors-caisse
Trade and other receivables	1,421,495	(1,123,570)	Compte-clients et autres créances
Inventory		75,000	Inventaire
Prepaid expenses	3,853	(1,581)	Frais payés d'avance
Trade and other payables	3,132,920	460,818	Comptes-fournisseurs et autres créditeurs
	<u>4,558,268</u>	<u>(589,333)</u>	
	<u>4,706,040</u>	<u>(579,149)</u>	
INVESTING ACTIVITIES			ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT
Proceeds from sale of property, plant and equipment	45,878		Produit de la vente de propriété, installation et équipement
Additions to property, plant and equipment	(28,704)	(70,951)	Achat de propriété, installation et équipement
Decrease in other assets	25,000	25,000	Diminution des autres actifs
	<u>42,174</u>	<u>(45,951)</u>	
FINANCING ACTIVITIES			ACTIVITÉS DE FINANCEMENT
Increase (decrease) in long term debt	17,870	(7,305)	Augmentation (diminution) de la dette à long terme
NET INCREASE (DECREASE) IN CASH DEFICIENCY	(4,766,084)	632,405	AUGMENTATION (DIMINUTION) NET DE L'INSUFFISANCE DES LIQUIDITÉS
Cash deficiency at beginning of year	1,545,224	912,819	Insuffisance au début de l'exercice
CASH (DEFICIENCY) AT END OF YEAR	<u>\$ 3,220,860</u>	<u>(1,545,224)</u>	ENCAISSE (INSUFFISANCE) DES LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE
CASH (DEFICIENCY) AT END OF YEAR			ENCAISSE (INSUFFISANCE) DES LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE
Cash	\$ 3,220,860	739	Encaisse
Bank overdraft		(1,545,963)	Découvert bancaire
	<u>\$ 3,220,860</u>	<u>(1,545,224)</u>	
SUPPLEMENTARY FINANCIAL INFORMATION			DONNÉES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES
Interest paid	\$ 6,611	8,519	Intérêt payé

1. GENERAL

Dairy Farmers of New Brunswick ("the Board") is a regulatory body created under and by virtue of the Natural Products Act of the Province of New Brunswick. The Board markets milk produced within the province of New Brunswick and distributes funds to producers. The Board reports milk utilization results to the Canadian Dairy Commission who distributes funds in respect of milk and dairy products in interprovincial trade and international export trade, pursuant to prevailing pooling agreements among the members of the pool. Under the Income Tax Act for Canada, the company is exempt from income tax pursuant to Section 149(1)(e).

2. ACCOUNTING POLICIES

(a) Property, plant and equipment

All property, plant and equipment are stated at cost. Amortization is being provided on the diminishing balance basis using the following rates:

Building	5%
Office furniture and equipment	20%
Data processing equipment	30%
Equipment under capital lease	20%

When property, plant and equipment are disposed of, the cost of the asset and the related accumulated amortization are removed from the accounts and the resulting gain or loss on disposal is included in income.

(b) Cash

The policy of the company is to disclose bank balances under cash including bank overdrafts with balances that fluctuate frequently from being positive to overdrawn and temporary investments with a maturity of three months or less from the date of acquisition.

(c) Inventory

Inventory is valued at the lower of cost and net realizable value. Cost is calculated on the first in, first out basis.

(d) Revenue recognition

Revenue from milk sold to processors is recognized when milk is delivered to the processors.

Investment income is recognized when earned.

Lease revenue is recognized on a monthly basis.

Designated contributions related to operations are recognized as revenue in the year in which the related expenses are incurred.

(e) Financial Instruments

The company's financial instruments are comprised of cash, investments, accounts receivable, loan receivable, accounts payable and payable to producers.

Cash and restricted cash are reported at fair value on the balance sheet and are designated as held for trading. Accounts receivable, accounts payable and payable to producers are reported at amortized cost which approximates fair value due to their short term nature. Loan receivable is classified as other financial asset and measured at amortized cost.

Investments are classified as available for sale and stated at fair value.

3. ACCOUNTS RECEIVABLE

	<u>2010</u>
Trade	\$ 3,478,607
Canadian Dairy Commission	2,024,597
Other	132,458
	<u>\$ 5,635,662</u>

Trade accounts receivable have been reduced by an allowance for doubtful accounts in the amount of \$128,805.

1. EN GÉNÉRAL

Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick ("l'Office") est l'organisme réglementaire créée en vertu de la loi sur la commercialisation des produits de fermes de la province du Nouveau-Brunswick. L'Office fait la commercialisation du lait produit dans la province du Nouveau-Brunswick et distribue les fonds aux producteurs. L'Office rapporte les résultats de l'utilisation du lait à la Commission canadienne du lait qui distribue des fonds suite à la commercialisation interprovinciale ainsi que internationale du lait et des produits laitiers, en vertu des ententes de mise en commun. La compagnie est exemptée de payer des impôts en vertu de la section 149(1)(e) de la loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

2. PRINCIPES COMPTABLES

(a) Propriété, installation et équipement

La valeur de toutes la propriété, installation et équipement est exprimé au prix coûtant, la propriété, installation et équipement sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivant.

Immeubles	5%
Ameublement et matériaux du bureau	20%
Matériaux informatiques	30%
Équipement soul bail capital	20%

Lorsque la propriété, installation et équipement seront liquidés, le coût des actifs et leur amortissement cumulés respectifs seront prélevés du compte et le gain ou la perte sur la disposition sera inclus dans le revenu.

(b) Encaisse

La politique de la compagnie est de divulguer les balances de l'encaisse y compris les découverts bancaires ou les balances fluctuent du positif au négatif et que les investissements temporaires on une date d'échéance de moins de trois mois de la date d'acquisition.

(c) Inventaire

L'inventaire est valorisé au plus bas de son coût ou de sa valeur réalisable net. Le coût est calculé selon la méthode premier arrivé , premier sortie.

(d) Reconnaissance du revenu

Le revenu provenant de la vente du lait aux transformateurs est reconnu lorsque le lait est livré au transformateur.

Le revenu d'investissement est reconnu lorsqu'il est réalisé.

Le revenu de location est reconnu mensuellement.

Les contributions désignées attribué aux opérations sont reconnus comme revenu dans l'année que les dépenses correspondantes on été encourues.

(e) Instruments financier

Les instruments financier de la compagnie inclus l'encaisse, les comptes-recevables, l'hypothèque recevable, comptes-fournisseurs et payables aux producteurs.

L'encaisse et l'encaisse avec restriction sont présentées à la valeur marchande au bilan et sont retenue pour êtres échangées. Les comptes-recevables, comptes-fournisseurs et les payables aux producteurs sont présentés à sa valeur amortie qui est prêt de sa valeur marchande vue qu'il sont à court terme. L'hypothèque recevable est présenté sous les autres actifs et comptabilisé a son coût amorti.

Les investissements sont identifiés comme commercialisable et sont présentés à la valeur marchande.

3. CRÉANCES

	<u>2009</u>	
	3,309,960	\$ Comptes-client
	3,619,904	Commission canadienne du lait
	127,294	Autres
	<u>7,057,158</u>	\$

Le compte-clients des créances à été réduit en considération de la création d'une créance douteuse de 128,805\$.

4. RESTRICTED ASSETS AND SEGREGATED FUNDS

Restricted assets include cash and marketable securities held by the Board to fund liabilities for the Segregated Funds being the Indemnity Fund and the Milk Quality Penalty Fund. The assets are restricted as the Board does not have discretionary control over them and they are being held for specific purposes.

Cash consists of Milk Quality Penalty cash of \$164,643 and the Indemnity Fund cash of \$450 and guaranteed investment certificates totalling \$647,198 with rates of 1.56% to 3.60% and maturing June 2011 to July 2015. Marketable securities consist of equities with a cost of \$625,495.

The purpose of the Indemnity Fund is to indemnify producers against financial loss suffered by them or on their behalf in respect of the marketing of milk.

The Milk Quality Penalty Fund accumulates funds from penalties imposed by the New Brunswick Farm Products Commission for quality infractions by milk producers. Funds are disbursed for the purposes of maintaining and improving raw milk quality in New Brunswick. The programs to maintain and improve raw milk quality are approved by the New Brunswick Farm Products Commission and administered by the Dairy Farmers of New Brunswick.

5. OTHER ASSETS

	<u>2010</u>	<u>2009</u>	
Mortgage receivable	\$ 216,000	241,000	\$ Notes à recevoir
Less current portion	<u>25,000</u>	<u>25,000</u>	Moins tranche courante
	<u>\$ 191,000</u>	<u>216,000</u>	\$

The mortgage receivable from Dairytown Products Ltd. has a 0% interest rate, is repayable in annual instalments of \$25,000 principal only, matures on January 1, 2019 and is secured by the property financed. The fair value of this mortgage receivable, determined in a present value calculation, is \$177,696 (2009, \$193,043).

4. ACTIFS AVEC RESTRICTIONS ET FONDS SÉGRÉGUÉS

Les actifs avec restrictions incluent de l'encaisse et des titres négociables sous le contrôle de l'Office pour couvrir les obligations rattachées aux fonds ségrégués, soit le fonds d'indemnité et le fonds de pénalités sur le lait. On a placé des restrictions sur ces actifs dû au fait que l'Office ne put qu'exercer un contrôle discrétionnaire sur ceux-ci et qu'ils sont retenus pour une raison spécifique.

L'encaisse dans le Fonds de pénalités sur le lait est de 164,643 \$ et l'encaisse du Fond d'indemnité est de 450 \$ et des certificats de placement garanti d'un total de 647,198 \$ ayant des rendements de 1,56% à 3,60% avec des échéances de juin 2011 à juillet 2015. Les titres négociables inclus des actions ayant un coût de 625,495.

La raison d'être du fond d'indemnité est de dédommager les producteurs contre des pertes financières qu'ils pourraient absorber ou subir à la suite de la mise en marché du lait.

Les pénalités dictées par la Commission des produits de fermes du Nouveau-Brunswick sont prélevées des producteurs par l'Office et déposées dans le Fonds de pénalités sur le lait. Les déboursés du fonds sont fait afin d'améliorer la qualité du lait au Nouveau-Brunswick. Les programmes pour maintenir et améliorer la qualité du lait cru sont approuvés par la Commission des produits de fermes du Nouveau-Brunswick et administrés par les Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick.

5. AUTRES ACTIFS

L'hypothèque recevable de Dairytown Products Ltd. a un taux d'intérêt de 0p% et est remboursable en acompte annuel de 25,000\$ sur le capital seulement, devient à maturité le 1 janvier 2019 et est garanti par l'hypothèque sur le financement de la propriété. La juste valeur de l'hypothèque recevable suite à un calcul de sa valeur actualisée est de 177,696 \$ (2009, 193,043 \$).

6. PROPERTY, PLANT AND EQUIPMENT

	<u>2010</u>		<u>2009</u>		
	Cost Coût	Accumulated Amortization Amortissement cumulé	Net	Net	
Land	\$ 17,850		\$ 17,850	17,850	\$ Terrain
Building	482,131	\$ 349,676	132,455	139,427	Immeuble
Office furniture and equipment	168,002	165,416	2,586	3,234	Ameublement et matériaux de bureau
Data processing equipment	68,417	59,953	8,464	50,613	Matériaux informatique
Equipment under capital lease	<u>33,928</u>	<u>9,157</u>	<u>24,771</u>	<u>17,117</u>	Équipement sou contrat location-acquisition
	<u>\$ 770,328</u>	<u>\$ 584,202</u>	<u>\$ 185,126</u>	<u>228,241</u>	\$

6. PROPRIÉTÉ, INSTALLATION ET ÉQUIPEMENT

7. ACCOUNTS PAYABLE AND ACCRUED LIABILITIES

	<u>2010</u>	<u>2009</u>	
Trade	\$ 87,812	886,492	\$ Comptes-fournisseurs
Transportation	440,499	394,818	Transport
Dairy Farmers of Canada	163,364	170,124	Producteurs laitiers du Canada
Other	158,209	198,090	Autres
Payroll deductions	<u>(925)</u>	<u>(3,874)</u>	Déductions de la paie
	<u>\$ 848,959</u>	<u>1,645,650</u>	\$

7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

The amount of \$158,209 (2009, \$198,090) represents the unremitted portion of deductions collected to the year ended July 31, 2010 at the request of producers. These amounts are deducted and remitted to financing agencies of the individual producers.

La somme de 158,209\$ (2009, 198,090\$) représente la portion non remboursée des déductions reçues pour l'exercice terminé le 31 juillet 2010, à la demande des producteurs. Ces montants sont déduits et remis aux agents financiers des producteurs individuels.

8. OBLIGATION UNDER OFFICE EQUIPMENT LEASE

The following is a schedule of future minimum lease payments expiring in 2016 together with the balance of the obligation under the capital lease.

8. OBLIGATION EN VERTU DE CONTRAT

LOCATION-ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT

Le suivant est un calendrier des paiements de location minimum future se terminant en 2016 y compris la balance de l'obligation pour la location capitale.

	<u>2010</u>		<u>2009</u>	
Payment due in 2010			8,089	\$ Versements dûs en 2010
2011	\$ 5,876		4,401	2011
2012	5,876			2012
2013	5,876			2013
2014	5,876			2014
2015	5,876			2015
2016	<u>1,469</u>			2016
	30,849		<u>12,490</u>	
Less amount representing interest at 5%	<u>4,242</u>		891	Moins le montant représentant l'intérêt à 5 %
Balance of obligation	26,607		11,599	Balance de l'obligation
Less portion included in current liabilities	<u>4,444</u>		<u>7,305</u>	Moins versements échéant au cours du prochain exercice
	<u>\$ 22,163</u>		<u>4,294</u>	\$

SCHEDULE A

**DAIRY FARMERS OF NEW BRUNSWICK
MILK POOL OPERATIONS
YEAR ENDED JULY 31, 2010**

MILK POOL	2010	2009
SALES		
Milk -pool members	\$ 98,881,445	99,631,498
-non pool member	<u>112,197</u>	<u>1,861,698</u>
	<u>98,998,642</u>	<u>101,493,196</u>
COST OF SALES		
Milk purchased - New Brunswick milk producers	98,933,341	99,631,498
- non pool member	<u>112,197</u>	<u>1,861,698</u>
	<u>99,045,538</u>	<u>101,493,196</u>
Receivable from producers	<u>(51,896)</u>	<u>Nil</u>
TRANSPORTATION		
Producer deduction	3,406,969	3,556,453
Transportation pooling	<u>1,179,769</u>	<u>667,778</u>
	4,586,738	4,224,231
Payments to transporters	<u>4,560,180</u>	<u>4,205,419</u>
Payable to producers	<u>26,558</u>	<u>18,812</u>
PROMOTION		
Producer deduction	1,756,972	1,754,067
Payments to Dairy Farmers of Canada	<u>1,740,871</u>	<u>1,740,428</u>
Payable to producers	<u>16,101</u>	<u>13,639</u>
NET (RECEIVABLE FROM) PAYABLE TO PRODUCERS AT END OF YEAR	\$ <u>(9,237)</u>	\$ <u>32,451</u>

The following statistical information relates to milk from New Brunswick producers.

MILK QUANTITIES SOLD ('000 litres)	<u>133,536</u>	<u>133,501</u>
MILK QUANTITIES PURCHASED ('000 litres)	<u>133,945</u>	<u>133,911</u>
COMPONENTS SOLD ('000 kgs)		
Butterfat	5,175	5,183
Protein	4,402	4,413
Lactose and other solids	<u>7,578</u>	<u>7,548</u>
	<u>17,155</u>	<u>17,144</u>
COMPONENTS PURCHASED ('000 kgs)		
Butterfat	5,191	5,199
Protein	4,415	4,427
Lactose and other solids	<u>7,598</u>	<u>7,571</u>
	<u>17,204</u>	<u>17,197</u>

ANNEXE A

**PRODUCTEURS LAITIERS DU N.-B.
EXPLOITATION DU POOL
EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2010**

POOL	
VENTES	
\$ Lait - membres du pool	
- membre exclu du pool	
COÛT DES VENTES	
Achats de lait - producteurs laitiers du N.-B. -membre exclu du pool	
Recevable des producteurs	
TRANSPORT	
Prélèvement des producteurs	
Mise en commun du transport	
Paiements aux transporteurs	
Payable aux producteurs	
PROMOTION	
Prélèvement des producteurs	
Paiements aux Producteurs laitiers du Canada	
Payable aux producteurs	
NET (RECEVABLE DES) À PAYER AUX PRODUCTEURS À LA FIN DE L'EXERCICE	\$

Les statistiques suivantes s'appliquent au lait des producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick

VOLUME DE LAIT VENDU ('000 litres)
VOLUME DE LAIT ACHETÉ ('000 litres)
COMPOSANTS VENDUS ('000 kilos)
Matière grasse
Protéine
Lactose et autres solides
COMPOSANTS ACHETÉS ('000 kilos)
Matière grasse
Protéine
Lactose et autres solides

SCHEDULE B

**DAIRY FARMERS OF NEW BRUNSWICK
INDEMNITY FUND
YEAR ENDED JULY 31, 2010**

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
RECEIPTS		
Investment income	\$ 13,642	21,552 \$
Realized loss	(11,069)	(92,389)
Unrealized gains	<u>12,065</u>	<u>24,499</u>
	14,638	(46,338)
Balance at beginning of year	<u>1,270,570</u>	<u>1,316,908</u>
BALANCE AT END OF YEAR	<u>\$ 1,285,208</u>	<u>1,270,570 \$</u>
BALANCE AT END OF YEAR		
Cash and fixed income	\$ 647,648	97,837 \$
Marketable securities	<u>637,560</u>	<u>1,172,733</u>
	<u>\$ 1,285,208</u>	<u>1,270,570 \$</u>

SCHEDULE C

**DAIRY FARMERS OF NEW BRUNSWICK
MILK QUALITY PENALTY FUND
YEAR ENDED JULY 31, 2010**

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
RECEIPTS		
Penalties	\$ 25,254	47,395 \$
Interest earned	<u>308</u>	<u>1,904</u>
	25,562	49,299
DISBURSEMENTS		
Fund withdrawal	<u>40,858</u>	<u>32,153</u>
EXCESS (DEFICIENCY) OF RECEIPTS OVER DISBURSEMENTS	(15,296)	17,146
Balance at beginning of year	<u>179,939</u>	<u>162,793</u>
BALANCE AT END OF YEAR	<u>\$ 164,643</u>	<u>179,939 \$</u>
BALANCE AT END OF YEAR		
Cash	<u>\$ 164,643</u>	<u>179,939 \$</u>

ANNEXE B

**PRODUCTEURS LAITIERS DU N.-B.
FONDS D'INDEMNITÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2010**

RECETTES	
Revenu sur investissement	
Perte réalisée	
Gains non réalisés	
Balance au début de l'exercice	

SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE

SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE

Encaisse et dépôts à termes
Titres négociables

ANNEXE C

**PRODUCTEURS LAITIERS DU N.-B.
FONDS DES PÉNALITÉS SUR LA QUALITÉ DU LAIT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2010**

RECETTES	
Pénalités	
Intérêts gagnés	

DÉBOURSEMENTS

Fonds retirés

**EXCÈS (INSUFFISANCES) DES RECETTES
SUR LES DÉBOURSEMENTS**

Solde au début de l'exercice

SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE

SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE

Encaisse
